

# 3.01 La balle

La balle est une sphère formée par un fil enroulé autour d'une petite boule de liège, de caoutchouc ou autre matériau

semblable, recouverte de deux bandes blanches de peau de cheval ou de vache solidement cousues ensemble.

La

balle doit peser au moins 5 onces et pas plus de 5,25 onces et mesurer au moins 9 pouces et pas plus de 9,25 pouces de circonférence.

(3.02) Nul joueur ne peut intentionnellement décolorer ou endommager la balle en la frottant avec de la terre, de la

résine, de la paraffine, de la réglisse, du papier d'émeri ou avec toute autre substance étrangère.

**PÉNALITÉ:** L'arbitre doit se faire remettre la balle et expulser le coupable du jeu. De plus, le coupable sera automatiquement suspendu pour dix (10) parties. Pour les règles concernant le lanceur défigurant une balle, voir les

articles 6.02(c)(2) à (6).

Règle 3.01 Commentaire : Si une balle venait à se défaire en morceaux au cours d'une partie, elle demeure au jeu jusqu'à ce que le jeu soit complété.

---

Révision #1

Créé 3 mars 2023 18:43:12 par Baseball Québec

Mis à jour 3 mars 2023 18:43:18 par Baseball Québec